



Frais exigés aux parents

2025-2026



Degré	Agenda	Matériel reproductible	Sorties et activités scolaires non obligatoire *	Total
Préscolaire	0,00	26,30	45,00	71,30
1re année	0,00	26,30	45,00	71,30
2e année	0,00	26,30	45,00	71,30
3e année	10,52	26,30	45,00	81,82
4e année	10,52	26,30	45,00	81,82
5e année	10,52	26,30	45,00	81,82
6e année	10,52	26,30	45,00	81,82

Frais de surveillance des dîneurs et dîneuses: 343,80\$/année*

Veillez prendre note que les parents, dont les enfants, sont au Service de garde La Chanterelle à temps plein (soit 5 jours/semaine) n'ont pas à payer ces frais.



* Les frais de surveillance des dîneurs sont déterminés par le CSSPO et payable en totalité en début de l'année scolaire.

Un état de compte sera envoyé par courriel à chaque mois pour tous les frais à payer soient à l'école et/ou au service de garde.

Toutefois, vous devez effectuer vos paiements par internet en utilisant le numéro de référence qui figurera sous le nom de la personne qui payera les frais. Ce numéro est important, car les relevés fiscaux de l'année imposable seront émis à ce payeur.

Également, il vous sera possible de payer par Interac en passant à l'école avec une carte débit seulement.

Explications

Agenda

- . Outil d'informations et de communications entre enseignant(e)s, parents et élèves.
- . Outil pour noter les devoirs et les leçons.



*Sorties et activités non obligatoire

Il n'est pas obligatoire de payer ce montant, mais il servira à défrayer une partie des coûts des activités qui se vivront à l'école ainsi que celles des sorties de groupe. Ces activités et sorties demeureront ludiques et aucune évaluation ne sera faite après celle-ci.

Campagnes de financement

Veillez noter que des campagnes de financement peuvent être organisées afin d'amasser des sommes nécessaires à l'organisation d'activités de masse ou de projets spéciaux.